

## 1. APPLICATION ET OPPOSABILITE

1.1 Toute commande passée à notre société de consommables d'imprimerie standards ou spécifiques pour une livraison en France métropolitaine par des clients professionnels implique l'acceptation et l'application des présentes conditions générales de vente ("CGV"), qui prévalent sur toutes conditions émanant du client et sur tous autres documents non expressément acceptés par nous. Les produits spécifiques désignent tous produits personnalisés (produits de la Ligne Arc en Ciel notamment), façonnés à la demande du client ou indisponibles en stock (notamment identifiés par un nom de code "D.." sur les offres de prix, devis et accusés de réception de commandes) ("Produits Spécifiques"). Sauf stipulation contraire de notre part, la vente de matériels est exclue des CGV.

1.2 En cas de divergence entre les CGV, d'une part, et un accusé de réception de commande, une offre de prix, un devis, bon de commande ou contrat, d'autre part, les termes de ces derniers priment sur ceux des CGV. Les offres de prix, bons de commande et devis sont fermes pour la durée qu'ils mentionnent. A défaut de durée, ils sont réputés à durée indéterminée et sont modifiables à tout moment moyennant un préavis raisonnable.

1.3 Aucune tolérance sur l'application des CGV ne peut être interprétée comme valant renonciation à nous en prévaloir ultérieurement. Toute nouvelle version des CGV se substituera de plein droit à la précédente version.

## 2. COMMANDES

2.1 Les commandes doivent nous être adressées prioritairement par télécopie ou courriel au siège social. Toute commande doit impérativement comporter la dénomination, la référence catalogue et le code article des produits, l'unité de commande, la quantité et les date et lieu de livraison souhaités.

2.2. La commande est ferme à compter de son acceptation (envoi de l'accusé de réception de commande) ou, à défaut, à compter du début d'exécution de la commande. Toute modification ou annulation de commande postérieurement à son acceptation par notre société pourra être refusée.

2.3 L'acceptation d'une commande peut être subordonnée à la constitution de garanties de la part du client. Nous nous réservons le droit d'exiger des garanties ou le paiement comptant à la commande ou à la livraison.

2.4 Nous nous réservons le droit de suspendre ou cesser toute gamme de produits, sans que le client puisse se prévaloir d'une quelconque indemnisation.

2.5 Les caractéristiques des produits figurant au catalogue et en ligne sont donnés à titre indicatif. A défaut de demande expresse d'information complémentaire à la commande, le client est réputé parfaitement informé des produits commandés.

## 3. LIVRAISON

3.1 Sauf stipulation contraire écrite de notre part, la livraison s'entend de la mise à disposition des produits, par le transporteur, tout salarié ou mandataire désigné par nous, avant déchargement au lieu de livraison convenu. Nous nous réservons le choix du moyen de transport et du transporteur ou d'exécuter nous-même le transport. Toute demande logistique spécifique du client (messagerie express notamment) fera l'objet d'une tarification supplémentaire.

3.2 Sauf stipulation contraire écrite de notre part, les délais de livraison à compter de l'acceptation de commande (envoi de l'accusé réception de commande) ou, à défaut, de la réception de la commande sont de 8 jours ouvrés, hors Produits Spécifiques. Nos délais sont indicatifs. Nous ne procédons à aucune livraison les week-end et jours fériés. Le non-respect des délais de livraison pendant un délai inférieur ou égal à 2 mois n'autorise ni l'annulation des commandes ni une modification des paiements aux échéances convenues et ne peut ouvrir droit à indemnisation.

3.3 En cas d'indisponibilité d'un ou plusieurs produits, nous en avisons le client et sommes autorisés à procéder à des livraisons partielles. L'indisponibilité d'un produit, pour quelque raison que ce soit, ne peut ouvrir droit à aucune indemnisation.

## 4. RECLAMATIONS ET RETOURS

4.1 Le client doit procéder, lors de la livraison, à tous examens et tests nécessaires pour déceler les éventuels avaries, manquants ou autres vices apparents ou non-conformités des produits livrés au bon de livraison ou à l'accusé de réception de commande. Tout refus, réclamation ou réserve concernant la livraison des produits doivent, pour être pris en compte, être mentionnés lors de la livraison et en présence du transporteur, du salarié ou mandataire de notre société lorsque nous assurons la livraison, sur le bon de livraison et sur la lettre de voiture (ou tout autre document équivalant du transporteur), dûment signés et tamponnés, et être adressés au transporteur et/ou à notre société, par lettre recommandée, dans les 3 jours suivants la livraison (art. L.133-3 du Code de commerce).

4.2 Par dérogation à l'article 4.1, pour être pris en compte, doivent faire l'objet de réclamations dans les délais maximum suivants :

- les avaries, vices apparents ou non conformités qui ne peuvent être raisonnablement décelés à la livraison : 2 jours ouvrés à compter de la livraison ;

- les vices cachés : un mois civil à compter de la livraison, sous réserve que la fraction de produits utilisés n'excède pas 10% des produits livrés. Si le vice est révélé en cours d'utilisation du produit, le client devra nous en avertir immédiatement afin de nous permettre, le cas échéant, de constater sur place le vice allégué, les conditions d'utilisation du produit, le comportement de la machine et la prestation en cours.

Les réclamations doivent nous être adressées au siège social, par écrit permettant un accusé de réception, et comporter : référence de la commande, références et quantités des produits concernés, motifs de la réclamation et toute justification de la réalité des avaries, non-conformités et vices allégués.

4.3 En cas de produit reconnu par nous comme non-conformes, avarié ou vicié, le client devra, à notre choix, tenir les produits à notre disposition, de notre mandataire ou transporteur ou nous les retourner. Le retour des produits sera à nos frais, sous réserve de notre accord exprès et préalable, et selon les modalités que nous indiquerons.

4.4 Les produits commandés par erreur ou invendus pourront nous être retournés avec notre accord préalable et écrit, sous réserve qu'ils soient en bon état. Des frais de transport et de reconditionnement des produits seront facturés au client. Par dérogation, les Produits Spécifiques ne peuvent en aucun cas nous être retournés. Ils ne sont ni repris ni échangés.

## 5. PRIX

5.1 Nos prix s'entendent hors taxes. Les prix applicables sont ceux en vigueur au jour de l'acceptation de la commande. Nous nous réservons de modifier nos prix sans préavis en cas de force majeure ou d'évolution de nos coûts et des prix de nos fournisseurs et transporteurs.

5.2 Sauf stipulation contraire, nos prix incluent le transport (par messagerie classique) et la livraison sur entrepôt, pour une livraison en un seul lieu, en une seule fois. Par exception, pour toute commande dont le montant est inférieur à 300 € HT, les coûts de livraison sont à la charge du client. Ce montant pourra être modifié sans préavis, nous en aviserons le client.

## 6. PAIEMENT

6.1 Sauf stipulation contraire, nos factures sont payables à notre siège social à 45 jours date de facture, par virement ou par lettre de change relevé (LCR) sur support magnétique. En cas de paiement convenu par LCR avec acceptation, l'acceptation doit nous être retournée sous 10 jours francs à compter de l'émission de la LCR.

6.2 Sauf stipulation contraire, aucun escompte n'est accordé en cas de paiement anticipé.

6.3 Tout retard de paiement, même partiel, entraînera, sans qu'un rappel soit nécessaire, l'application de pénalités de retard au taux de 3 fois le taux de l'intérêt légal ainsi que l'application d'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement, et ce, sans préjudice de notre droit de réclamer, sur justificatif, une indemnisation complémentaire. Les pénalités seront appliquées par jour de retard. En cas de défaut de paiement d'une seule facture à son échéance, nous nous réservons, en outre, sans mise en demeure préalable et sans préjudice de tous dommages-intérêts qui pourraient être réclamés, de :

- constater la résolution de plein droit de la vente des produits facturés,
- exiger le paiement de toutes autres factures non échues,
- subordonner la livraison de toutes commandes en cours au paiement intégral du montant de ces commandes ou à la constitution de garanties par le client,
- récupérer les produits conformément à l'article 7 des CGV.

6.4 Aucun paiement ne peut faire l'objet d'une compensation, d'une réduction ou d'un refus à l'initiative du client, notamment en cas d'allégation de retard de livraison ou de défaut total ou partiel des produits, sans notre accord préalable et écrit et sans que nous ayons été en mesure de contrôler la réalité du grief allégué.

6.5 Tout paiement sera réputé s'imputer en priorité sur les pénalités de retard, les intérêts et les créances les plus anciennes.

## 7. RESERVE DE PROPRIETE / TRANSFERT DES RISQUES

**7.1 NOUS NOUS RESERVONS LA PROPRIETE DES PRODUITS VENDUS JUSQU'AU COMPLET PAIEMENT DU PRIX DE VENTE, INTERETS, FRAIS ET ACCESSOIRES, LE PAIEMENT N'ETANT REPUTE EFFECTUE QU'A L'ENCAISSEMENT EFFECTIF.**

7.2 En cas de défaut de paiement d'une seule facture ou partie de facture à échéance ou de risque d'insolvabilité du client, nous pourrions récupérer les produits dans les locaux du client à ses frais et risques, même en l'absence de procédure collective du client.

7.3 Le client devra nous avertir immédiatement de toute saisie ou autre intervention de tiers sur les produits, afin de nous permettre de préserver nos droits.

7.4 Nous nous réservons le droit de faire dresser un inventaire ou de mettre sous séquestre les produits impayés détenus par le client. Pour les besoins du présent article, les produits en stock seront réputés correspondre aux créances impayées.

7.5 Sauf en cas de livraison exécutée par nous ou nos mandataires, les risques sont transférés au client dès l'enlèvement par le transporteur ou dès la mise à disposition au siège de notre société. L'enlèvement différé ne reporte pas le transfert des risques. Le client est donc responsable de toute destruction ou détérioration des produits ou de toute perte ou dommage du fait des produits pouvant survenir lors du transport, de la manutention et du stockage notamment. Le client s'engage à souscrire une police d'assurance destinée à couvrir tous dommages susceptibles d'être causés aux produits ou par ceux-ci dès leur enlèvement par le transporteur ou dès la mise à disposition au client et à apporter tous soins nécessaires à leur conservation notamment en respectant les prescriptions des fiches techniques et fiches sécurité. Le client s'engage à ne pas retirer le marquage du fabricant des produits.

## 8. GARANTIES / RESPONSABILITE / RECLAMATIONS

8.1 Notre responsabilité est exclue pour tous défauts ou inexécutions ne résultant pas de notre fait et, notamment, pour tous défauts provenant de la responsabilité du client, dont manutention et stockage.

8.2 Le client est seul responsable des conditions d'utilisation des produits. Le client est tenu de respecter les prescriptions des fiches techniques et fiches sécurité des produits.

8.3 Notre responsabilité est limitée, à notre choix, au remplacement ou au remboursement des produits reconnus par notre société comme non-conformes, viciés ou avariés, et aux éventuels frais de retour. Nous ne pouvons être tenus à l'indemnisation des dommages indirects et pertes d'exploitation. Cette limitation s'applique également à toute garantie des produits ou responsabilité du fait des produits.

## 9. FORCE MAJEURE

Nous ne pourrions être tenus responsables en cas de manquement à nos obligations résultant d'un événement constitutif de force majeure, subi par notre société, nos fournisseurs ou transporteurs, en ce compris : incendie, inondation, neige, tempête et autres catastrophes naturelles, guerre, émeute, grève et autres mouvements sociaux, décision administrative, fait du prince, interruption ou retard des moyens de transport. En cas de survenance d'un tel événement, nous en avertirons immédiatement le client. En cas de prolongation d'un tel événement pendant plus de 3 mois à compter de sa survenance, les commandes en cours pourront être annulées. Toute annulation devra être notifiée par un écrit permettant un accusé de réception.

## 10. LOI APPLICABLE / JURIDICTION

Les CGV et commandes conclus en application sont soumis à la loi française. **TOUS LES LITIGES AUXQUELS LES CGV, OFFRES DE PRIX, DEVIS, COMMANDES ET CONTRATS POURRONT DONNER LIEU, CONCERNANT TANT LEUR VALIDITE, EXECUTION, INTERPRETATION OU CESSATION, CONSEQUENCES ET SUITES SERONT SOUMIS AU TRIBUNAL COMPETENT DE NANTES, MEME EN CAS DE REFERE, PLURALITE DE DEFENDEURS, DEMANDE INCIDENTE OU APPEL EN GARANTIE.** Toutefois, nous nous réservons de saisir les juridictions du ressort du domicile du client.